



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2003

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 mai 2003, s'est réuni à la Mairie le 19 mai 2003 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y, BOISSY Cl., PIONNIER J.J., GAMBA M., DELCROIX M.

Etaient absents : Mr MAURY Jacqui, excusé, représenté par Mme BOISSY Claudy.
Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.

Secrétaire : Monsieur Guy de NATALE

Compte-rendu :

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Commerce – délibération modificative :

Intervention de Madame BOISY : nécessité de modifier la délibération du 14 mars 2003.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réalisation d'un commerce de proximité dans un bâtiment situé face à la Place de l'église.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation et des besoins, en liaison avec :

- Le représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le représentant du FISAC, M. PASCON,
- Le représentant du Conseil Général de Seine et Marne, Melle HOURDÉ.
- Le Cabinet d'Architectes RIOTTE-HÉRAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier pour un montant HT de 218 000 €

Le dossier comportera les éléments suivants :

• Achat du bâtiment et du terrain	73 000,00 €
• Montant des travaux	126 000,00 € HT
• Maîtrise d'œuvre / Frais divers	<u>19 000,00 € HT</u>
TOTAL	218 000,00 € HT

Le financement de ce dossier sera le suivant :

1. Subvention de la Région Ile de France	65 400,00 €
2. Participation FISAC	43 500,00 €
3. Subvention du Département de Seine et Marne	non connue
4. Autofinancement communal	109 100,00 €
5. Autofinancement de la TVA à 19,6 %	28 420,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le programme d'opération présenté pour un montant total de 218 000 € HT ainsi que son plan de financement.

Décide de déposer un dossier de demande de subvention sur ces bases.

S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la subvention du Conseil Régional et du FISAC.

Charge le Cabinet RIOTTE-HÉRAULT, Architectes, d'élaborer le dossier.

Délibération prise à l'unanimité.

Contrat rural : Demande de subvention (Aménagement d'un terrain de loisirs)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par circulaires conjointes de Messieurs les Présidents du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional d'Ile de France, en date du 28 février 1983, a été mise une procédure dite des « contrats ruraux », ayant pour objet d'aider les communes de moins de 1 000 habitants à résoudre leurs problèmes d'aménagement et d'équipement.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation de la Commune et de ses divers besoins, en liaison avec :

- Le Représentant du Conseil Général de Seine et Marne, M. VARNEY,
- Le Représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le Cabinet d'Architectes O. RIOTTE & A. HERAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de Contrat Rural pour un montant HT de 307 891.85 € HT.

Le contrat comportera les opérations suivantes :

1) Aménagements extérieurs	164 506.10 €
2) Construction d'un vestiaire sportif	96 056.05 €
3) Equipements de détente et de loisirs	<u>47 329.70 €</u>
	307 891.85 €

Le financement de ce contrat sera le suivant :

1) Subvention de la Région Ile de France – 45 %	135 000.00 €
2) Subvention du Département de Seine et Marne – 35 %	105 000.00 €
3) Autofinancement sur emprunts	67 891.85 €
4) T.V.A. sur emprunts	60 346.80 €

L'Echéancier de réalisation des opérations après signature du contrat sera le suivant :

- 1^{ère} année : aménagements extérieurs
- 2^{ème} année : vestiaire et équipements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** le programme d'opérations présenté pour un montant total **HT de 307 891.85 €** ainsi que son plan de financement, **S'ENGAGE** à réaliser le contrat dans un délai maximum de **CINQ ans** à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu, **DÉCIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat rural, sur les bases du plan de financement exposé, **S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien lié aux opérations du contrat, **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par le Conseil Général et le Conseil Régional,

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans, **CHARGE** le Cabinet O. RIOTTE & A. HERAULT, Architectes d'élaborer le dossier.

Délibération prise à l'unanimité.

Jeunesse et Sport : Demande de subvention (équipements sportifs et socio-éducatifs)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement du terrain de loisirs, il a été procédé à un examen approfondi de la situation de la Commune et de ses divers besoins, en liaison avec :

- Le Représentant du Conseil Général de Seine et Marne, M. BRISSON,
- Le Cabinet d'Architectes O. RIOTTE & A. HERAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de demande de subvention spécifique pour un montant HT de 189 693.90 € HT.

Le contrat comportera les opérations suivantes :

1) Terrain de Football	118 857.20 €
2) Plateau multisports	57 718.10 €
3) Jeux pour enfants	<u>13 118.60 €</u>
	189 693.90 €

Le financement de ce contrat sera le suivant :

1) Subvention du Département de Seine et Marne – 50 %	92 000.00 €
2) Autofinancement sur emprunts	97 693.90 €
3) T.V.A. sur emprunts	37 180.00 €

L'Echéancier de réalisation des opérations après signature du contrat sera le suivant :

- 1^{ère} année : terrain de football,
- 2^{ème} année : multisports et jeux pour enfants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** le programme d'opérations présenté pour un montant total **HT de 189 693.90 €** ainsi que son plan de financement, **S'ENGAGE** à inscrire au budget le concours financier qui restera à la charge de la commune, **S'ENGAGE** à affecter les locaux et les terrains aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'attribution de la subvention, **S'ENGAGE** à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations, **S'ENGAGE** à ouvrir les équipements à toutes les catégories d'usagers (individuels et groupements), **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu la promesse de subvention, **CHARGE** le Cabinet O. RIOTTE & A. HERAULT, Architectes d'élaborer le dossier.

Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention AGAF (Chalmaison) :

Monsieur le Maire présente la demande. Unanimité CONTRE.

Courrier de M. SIQUIER (Ecurie de la Motte) :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur SIQUIER concernant un échange de terrains entre la Mairie et l'Ecurie de la Motte dans le but de désenclaver une parcelle.

Parcelle communale 1043 contre parcelle 1034 de la Société (à surface équivalente).

Tous les frais seraient à la charge de la S.N.C. de la Motte.

Le Conseil donne un avis favorable de principe et autorise le Maire à engager la procédure.

Délibération prise à l'unanimité.

Convention Assistance animaux :

Intervention de M. de NATALE, présentation de la Société SACPA et de ses prestations (capture, ramassage, transport et exploitation de la fourrière),

Vu la proposition au tarif de 0,56 € HT par habitant et par an, le Conseil municipal accepte le contrat annexé à la présente délibération et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Délibération prise par 14 POUR – 1 ABSTENTION
(sous réserve de précisions sur les prestations).

Emprunt Assainissement (M 49) :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu, comme prévu au budget M 49 de l'assainissement de contracter un emprunt pour financer les travaux Route d'Everly.

Vu la proposition de la caisse D'Epargne Ile de France Paris en date du 16 mai 2003 pour un emprunt de 56 000 €,

Le Conseil Municipal opte pour un prêt à taux fixe à échéances constantes sur 15 ans, remboursement trimestriel au taux de 4,04 %.

Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir et à demander le versement des fonds.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales :

♦ Problème d'inondation dans le jardin d'un habitant lors de précipitations exceptionnelles (montée en charge du réseau d'assainissement unitaire). La Commune a proposé la prise en charge de la fourniture d'un clapet anti-retour (pose à la charge du particulier). Le particulier refuse et propose sa solution que M. de NATALE présente aux conseillers : prise en charge par la Commune de la moitié de toutes les prestations et fournitures exigées par l'intéressé. Le Conseil passe au vote. Votants 15 NON : 14 BLANC : 1. Le Conseil refuse cette solution.

♦ Circulaire de la Maison de l'Elevage de l'Ile de France concernant l'identification de tous les bovins, ovins, porcins, caprins. La réglementation sera rappelée aux intéressés.

♦ La société de pêche « Les Amis de la Voulzie » demande que la pêche à la ligne dans la Voulzie, soit autorisée réglementairement sur les terrains communaux, sans aucune contrainte ou obligation pour la Commune. CONTRE : 2 POUR : 8 ABSTENTIONS : 5

♦ M. et Mme BERNARD souhaitent planter et entretenir des plantes sur une parcelle communale près de chez eux (au bord du ru de Couture). OUI à l'unanimité.

♦ Des peupliers avaient été plantés par la Commune de Chalmaison sur un terrain communal des Ormes, ils ont été vendus par erreur au profit de la Commune des Ormes. La Commune de Chalmaison souhaite replanter ces peupliers au même endroit afin de récupérer le manque à gagner. POUR : 8 CONTRE : 7

♦ Vol d'une partie de la sonorisation de la Salle polyvalente sans effraction. Le problème des clés se pose à nouveau. Monsieur de NATALE expose une proposition de changement de serrures avec des clés incopiables (1 cylindre et 3 clés : 92 € TTC, il en faut 6). Le problème sera étudié.

- ◆ Problème lotissement « Résidence des Ormes » : Lettre de M. VALLÉE concernant la signature chez le Notaire. Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas responsable du retard.
- ◆ Le Président de la Croix-Rouge a été reçu le 02 mai 2003. Prévision de transport social. Affaire à suivre.
- ◆ SICTEUCEO : Les communes du Syndicat prévoient de créer un SIVOM à la place du SICTEUCEO pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. La commune de Jutigny pourrait demander la fourniture d'eau aux Ormes.
- ◆ Lettre de société Lyonnaise des Eaux qui a été communiquée à chaque conseiller.
- ◆ Fête de l'Ecole le 21 juin 2003 à 14 heures 30.
- ◆ Fête de la Musique à la suite.
- ◆ Flash info en juin : Rappel des engins bruyants, feux interdits etc...
- ◆ Sortie pédestre prévue le 29 juin 2003.
- ◆ L'entreprise SADE qui effectue les travaux d'assainissement Route d'Everly a été reçue pour une démonstration de leur technique.
- ◆ Travaux : (M. VERNET). Travaux prévus : peinture classe I, étagères pour l'Atelier, porte coupe-feu sous-sol de la Maison des Associations, nettoyage du monument, columbarium, barrières trottoir et borne-fontaine tennis en 2^{ème} partie d'année.
- ◆ Urbanisme : (M. VERNET). Demande de désignation d'un commissaire enquêteur pour une rectification d'un article du P.O.S.
- ◆ Administration (Mme BOISSY). Problème de départ du courrier le samedi matin (l'affaire a été réglée).
- ◆ Environnement-Voirie (M. de NATALE) :
 - ouverture des plis pour les travaux de voirie, l'Entreprise PAGOT a été retenue après négociation pour 33 299 €,
 - tonte de l'herbe dans le village,
 - berge refaite sur le ru de Couture,
 - mise en place du tombereau,
 - construction du mur de soutien du massif à la pointe du Château.
- ◆ Mme LOPEZ demande de fixer la date du repas des retraités. Le 21 septembre 2003 est retenu.
- ◆ Départ des élèves de CM en classe péniche le jeudi 22 mai 2003 à 7 heures 30 devant la Mairie.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 10.